



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 14 janvier 2026

LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISES AUPRÈS DES ÉLEVEURS DANS LA PRÉVENTION DE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) EN GRAND EST

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est une maladie virale fortement préjudiciable à la santé des bovins, qui conduit à des pertes de production importantes, allant jusqu'à la mort d'une partie des animaux du cheptel infecté. Le prévention de la propagation de cette maladie est un objectif prioritaire pour l'État dans son soutien à l'agriculture.

La région Grand Est reste à ce stade indemne de la maladie. Pour prévenir toute contagion et maintenir cet état sanitaire indemne, les services de l'État sont fortement mobilisés auprès des éleveurs en Grand Est.

L'État mène tout d'abord des **actions de sensibilisations et de prévention**, en soulignant tout particulièrement l'importance de la détection précoce des signes cliniques évocateurs de la DNC et l'impératif de leur signalement immédiat aux vétérinaires sanitaires.

Cette prévention passe aussi par l'obligation de respecter des mesures de protection telles que l'interdiction des manifestations et des rassemblements temporaires de bovins, ainsi que les restrictions de mouvement depuis les zones ayant connus ou proches de cas de DNC, ou encore l'obligation de nettoyage, de désinfection et de désinsectisation des moyens de transports pour les mouvements animaux d'espèces sensibles à la DNC à destination d'un autre état-membre ou d'un pays tiers.

En décembre 2025, des réunions ont ainsi été organisées dans tous les départements de la région associant les services de l'État, des représentants professionnels et les acteurs de la santé animale (vétérinaires, groupements de défense sanitaire), selon différents formats (réunions publiques d'information, réunions de travail de préparation). Un conseil régional d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales (CROPSAV) organisé par l'État s'est également réuni le vendredi 19 décembre pour faire le point des mesures prises avec la profession agricole.

Pour compléter ces actions de prévention et veiller au respect des prescriptions, **des opérations nombreuses de contrôle des transports d'animaux sont réalisées** par les services de la gendarmerie nationale et de la police nationale, assistés des directions départementales en charge de la protection des populations. Depuis novembre 2025 plus de 1730 contrôles des transports d'animaux ont été menés sur les routes de la région Grand-Est et dans les centres de rassemblement des bovins, permettant de contrôler plus de 450 bétailières. Ces contrôles permettent d'assurer l'absence d'introduction dans la région Grand Est d'animaux en provenance des zones réglementées. Aucune infraction n'a été relevée. Ces opérations ont vocation à se poursuivre dans les prochaines semaines.

Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, salue l'esprit de responsabilité de l'ensemble des acteurs impliqués : éleveurs bovins et leurs groupements de producteurs, négociants et commerçants en bestiaux, vétérinaires et leur groupement technique, groupements départementaux de défense sanitaire, qui agissent pour empêcher l'arrivée de la maladie en région Grand Est. Il appelle l'ensemble de ces acteurs à ne pas relâcher leurs efforts et leur vigilance, par la limitation des échanges et mouvements d'animaux au strict nécessaire dans le respect des règles de circulation entre zone indemne et zones réglementées et par la surveillance clinique des animaux afin de lever au plus vite tout cas de suspicion. Les services de l'État restent mobilisés à leurs côtés pour les y aider.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)